

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 22 JUIN 2015**

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Mesdames LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne, Messieurs DOS SANTOS
Félisberto GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe, PESME Olivier, PREVOST Guy,
TALBOT Alain, TOUZELET Serge, VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme DUNEAU Josette, Mr TRIOREAU Philippe.

POUVOIR : Mme DUNEAU Josette donne pouvoir à Mr PREVOST Guy.

SECRETAIRE DE SEANCE : LE FLOCH Claire

DATE DE LA CONVOCATION 15 JUIN 2015

Nombre de conseillers	15
En exercice	15
Présents	13
Absents excusés	2
Pouvoirs	1

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 18 mai 2015.

DELIBERATIONS

- Ecole : -Recrutement d'un adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité.
-Educateurs A.P.S. avenant au contrat de travail
-Approbation des règlements intérieurs restauration scolaire, garderie, transport scolaire
2015-2016
-Approbation des tarifs garderie et cantine 2015-2016
- Matériel d'espaces verts : convention d'utilisation du matériel en commun avec la commune d'Averdon.

AUTRES POINTS

- Informations P.L.U.I.
- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 18 mai 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ECOLE – RECRUTEMENT D’UN ADJOINT TECHNIQUE ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE - DELIBERATION NO 2015-24

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité à l’école Victor Hugo, Monsieur le Maire propose de recruter, à partir du 31 août 2015, un adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28h50 pendant la période scolaire 2015-2016. Le Conseil Municipal, unanime, accepte le recrutement d’un agent contractuel et charge le maire d’effectuer toutes les démarches administratives.

ECOLE – EDUCATEURS A.P.S. – AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL – DELIBERATION NO 2015-25

Il est nécessaire d’établir un avenant au contrat de travail pour le versement de l’indemnité compensatrice de congés payés aux éducateurs A.P.S. arrivés en fin de mission. Cet avenant précise que si les agents n’ont pu bénéficier de leurs droits à congés annuels, ils percevront, en fin de contrat, une indemnité compensatrice égale à 1/10^{ème} de la rémunération brute totale. Le Conseil Municipal, unanime, approuve l’avenant et autorise le maire à le signer.

ECOLE – REGLEMENTS INTERIEURS RESTAURATION SCOLAIRE – GARDERIE – TRANSPORT SCOLAIRE ET TARIFS ANNEE 2015-2016 – DELIBERATION NO 2015-26

Monsieur le Maire présente les règlements intérieurs relatifs au fonctionnement de la restauration scolaire, de la garderie et du transport scolaire pour la prochaine rentrée 2015-2016 pour les deux écoles. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, en approuve les termes, valide les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessous :

CANTINE	TARIFS	GARDERIE	TARIFS
Repas régulier	3.50€	Demi-journée matin midi ou soir	4.60€
Repas occasionnel	4.60€	Journée (matin et soir)	6.90€
Repas adulte	5.10€	Forfait mensuel demi-journée	30.50€
		Forfait mensuel journée matin et soir	41.00€
		Forfait retard	25.00€

MATERIEL D’ESPACES VERTS – CONVENTION D’UTILISATION DU MATERIEL EN COMMUN AVEC LA COMMUNE D’AVERDON – DELIBERATION NO 2015-27

La convention d’utilisation d’un aspirateur à feuilles en commun signée avec la commune d’Averdon, est arrivée à échéance. Il est proposé une nouvelle convention pour une durée d’un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une période de trois ans. Le Conseil Municipal, unanime, approuve les termes de ladite convention et autorise le maire à la signer.

R.P.I. – RENTREE SCOLAIRE ANNEE 2015-2016

Effectifs : Les effectifs de l’école Victor Hugo seront de 41 élèves dont 6 en maternelle, 12 en CP, 15 en CE1 et 8 en CE2.

Départ de l’institutrice Mélanie Nivet qui sera remplacée par Melle Aurélie Bois.

Dérogation : De nouvelles règles seront appliquées à la rentrée prochaine pour les élèves domiciliés hors R.P.I. Si la commune de domicile n’accorde pas de dérogation ou refuse de verser le forfait communal, la commune d’accueil n’acceptera pas l’inscription de l’élève.

INFORMATIONS P.L.U.I – PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que la loi ALUR, votée par le parlement en 2014, fait obligation au P.L.U. (Plan Local d’Urbanisme) de devenir P.L.U.I. (Plan Local d’Urbanisme Intercommunal) dans les trois années qui suivent la promulgation de la loi soit en mars 2017, sauf si 25% des communes représentant 20% de la population totale s’y opposent. Les communes dotées d’un P.O.S. (Plan d’Occupation des Sols) ont

l'obligation d'engager une révision d'ici la fin de l'année 2015 pour la transformation de leur P.O.S en P.L.U. Dès lors que la compétence en matière de P.L.U. est transférée à la communauté de communes « Agglopolys » cette dernière peut achever, avec l'accord des communes concernées, les procédures en cours (révision, modification...). La communauté de communes est désormais compétente pour faire évoluer le P.L.U.

Le transfert de la compétence se fait en trois étapes :

- 1^{ère} étape : Réunion du conseil communautaire en juillet
- 2^{ème} étape : Délibération du Conseil Municipal pour avis sur le transfert de la compétence en octobre
- 3^{ème} étape : Arrêté du Préfet modifiant les statuts de la communauté d'agglomération de Blois en décembre.

Des réunions pluri-communales sont programmées de juillet à septembre pour la concertation. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à participer à la réunion qui aura lieu le mercredi 2 septembre à 18h à la salle des fêtes de la Chapelle Vendômoise ; l'objectif étant de fixer les modalités de la collaboration entre les communes et la communauté de communes.

COMMISSION COMMUNAUTAIRE

HABITAT AMENAGEMENT AGRICULTURE ET TRANSPORT – H.LASNIER

Habitat : Présentation de la programmation 2015 du logement locatif social.

Biodiversité : Information sur la récolte de miel.

Frelon asiatique : Mise en place d'un dispositif de lutte.

INFORMATIONS – H.LASNIER

Projet Site classé du Val de Loire à l'amont de Blois : La D.R.E.A.L. Centre (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) et le bureau d'étude D.A.T. Conseils étudient la création d'un site classé pour préserver et mettre en valeur les paysages du Val de Loire à l'amont de Blois. Une première réunion a eu lieu en mairie de Ménars en mars dernier pour une présentation des orientations et règles de gestion des futurs sites classés. Il a été rappelé que le Val de Loire figurait au Patrimoine Mondial de l'Unesco en raison d'éléments paysagers d'une valeur universelle exceptionnelle. Deux réunions publiques ont été organisées les 15 et 16 juin à Cour S/Loire et Suèvres pour permettre aux habitants, élus et professionnels d'échanger sur la mise en valeur du patrimoine rural, fluvial et la gestion des paysages agricoles naturels et forestiers. Monsieur H.Lasnier a sollicité Mr Van Hille de la D.R.E.A.L. et Mme Tacquard de la société de conseils DAT pour une nouvelle rencontre en mairie dans le courant du mois de juillet.

Elaboration du P.L.U. : Présentation par le cabinet URBAN'ISM du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) le lundi 31 août à 14h30 en mairie. Seront présents les membres de la commission « urbanisme » et les personnes publiques associées (D.D.T, DREAL, STAP, Conseil Départemental, Régional etc).

INFORMATIONS - G. PREVOST

Eclairage public : Un cahier des charges a été élaboré et transmis à trois entreprises pour une proposition de prix à remettre en mairie au plus tard le 10 juillet. La commission « Travaux » se réunira pour étudier les offres.

SIAP Suèvres, Cour S/Loire et Ménars : Problème à résoudre sur une canalisation d'eau (2,5km) sur Suèvres.

INFORMATIONS – S.TOUZELET

Commerce : Le café de la Pompadour cèdera son fonds de commerce fin juillet.

ZA Le Courtois – Extension de la société SFERIC: Monsieur S.Touzelet a rendez-vous avec l'exploitant agricole, propriétaire des terres situées derrière l'usine.

Sécurité : La commission « sécurité » se réunira le lundi 29 juin à 18h30 pour évoquer les points suivants : Vidéo protection, travaux de nature sécuritaire et projet « voisins vigilants ».

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre la décision suivante : Décision n° 2015-06 du 15 juin 2015 portant sur un avenant au contrat d'assurance Groupama pour les bâtiments communaux.

CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2015-2016

Les lundis à 19 heures : 14 septembre – 12 octobre – 30 novembre – 11 janvier 2016 – 22 février 2016 – 21 mars 2016 – 25 avril 2016 – 20 juin 2016.

Date à venir pour la réunion de juillet 2015.

Remerciements de l'école du Sacré Cœur pour l'attribution d'une subvention pour la classe de Mer.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Félisberto		PREVOST Guy	
DUNEAU Josette	Absente excusée – pouvoir à G.PREVOST	ROSSIGNOL Anne	
GLEDEL Georges		TALBOT Alain	
LASNIER Henri		TOUZELET Serge	
LE FLOCH Claire		TRIOREAU Philippe	Absent excusé.
MARTIN Dominique		VIRLET François	
OLESKOW Philippe			